

Pasteur bénévole associé (VAM)

Formulaire de nomination devant être utilisé dans le Synode Montréal et Ottawa

Charge pastorale et

Consistoire

entrent dans une relation volontaire avec le membre du personnel ministériel suivant, tel que décrit dans ce déclaration d'entente mutuelle ci-dessous :

- Les responsabilités pastorales effectuées tombent sous la supervision et la discipline du consistoire.
- La personne membre du personnel ministériel nommée dans cette entente peut recevoir des honoraires pour des mariages ou funérailles ainsi que pour présider et/ou prêcher lors de célébrations liturgiques régulières; par contre, elle ne doit attendre aucun versement d'honoraire, rémunération ou allocation de déplacement de la charge pastorale devant laquelle elle est imputable.
- Tout membre du personnel ministériel de l'Église Unie du Canada autorisé à célébrer des mariages doit être visiblement lié à une paroisse ou à un ministère reconnu par le consistoire.
- Tous les mariages seront enregistrés dans le registre qui demeure la propriété d'une paroisse active ou d'un ministère reconnu par le consistoire.
- Il revient conjointement au/à la pasteur-e bénévole associé-e (VAM) et à la charge pastorale de renouveler annuellement la nomination et de faire parvenir le formulaire au/à la secrétaire du consistoire au plus tard le 31 mars. Le/la VAM sera reconduit-e dans ses fonctions lors de l'approbation annuelle de la liste des membres du consistoire.

Nom :

Adresse courriel :

Adresse :

Téléphone :

Domicile :

Bureau :

Retraité-e Maintenu-e sur la liste des membres

Responsabilités :

(Se référer à la déclaration d'entente mutuelle)

Veuillez cocher les cases qui vous concernent :

Soins pastoraux

Mariages

Remplacement du titulaire

Éducation chrétienne

Funérailles

Autre (spécifier):

Numéro de célébrant de mariage ou numéro d'autorisation à célébrer des mariages (le cas échéant) :

(peut être obtenue au Synode

M&O (514-634-7015, poste 21)

Approbation de la charge pastorale (doit être complété par la paroisse qui adopte la motion)

Le conseil des anciens/conseil officiel/conseil unifié/conseil de la charge pastorale/paroisse _____

a reçu la confirmation que les mariages qui seront célébrés

a) seront une fonction pastorale soumise à la supervision et à la discipline du consistoire, et

b) seront correctement inscrits aux registres d'une charge pastorale de l'Église Unie du Canada, conformément aux exigences provinciales;

et approuve la demande de _____ (nom du membre de l'ordre ministériel)

d'être reconnu-e comme pasteur-e bénévole associé-e dans cette paroisse.

Date : _____ Signé : _____ Poste occupé : _____

Date du Formation reçue en justice raciale _____

Date du Formation reçue en prévention des abus sexuels et de la politique d'intervention _____

Date de la vérification du casier judiciaire secteur des groupes vulnérables _____

Approbation du consistoire : Le Consistoire _____ a approuvé par motion la demande de reconnaissance comme VAM. La durée de l'autorisation est du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Date :

Signé par le/la secrétaire du consistoire :

La rétention de l'utilisateur et divulgation de renseignements personnels de ce formulaire se fera en conformité avec la législation sur la vie privée, y compris, mais sans s'y limiter, de la loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (2000)

Le consistoire conservera une copie et en enverra une à la secrétaire ou au secrétaire du conseil de la charge pastorale et une au personnel ministériel associé bénévole. En mai, il expédiera l'original au bureau du synode, accompagné de sa liste de membres approuvée.